

L'in ~~Sud~~mersible

Journal de liaison des Centres de tri

Fédération SUD-PTT : 25/27, rue des envierges 75020 Paris Tél : 01 44 62 12 00 Fax : 01 44 62 12 34

Mai 2009

Droit de grève : 1 - 0

E
D
I
T
O

Tout le monde se rappelle la grève des “nuiteux” qui a duré pendant plus d’un an (octobre 2006 à décembre 2007). Cette grève avait démarré sous l’impulsion d’une intersyndicale des CTC d’Ile-de-France et s’était rapidement étendue au niveau national, de par les préavis déposés par la fédération SUD. Cette lutte était portée par deux revendications “phares” : **l’heure de nuit à 3 euros et la suppression des régimes de travail atypiques**. La ténacité du personnel avait permis de revaloriser l’heure de nuit à 1,50 euros (au lieu de 1,22 euros) et La Poste avait dû également mettre en avant un certain nombre de mesures dans une proposition d’accord en juin 2007 (heure de nuit à 2 euros entre 0h et 6h pour les brigades commençant après 21h30 par exemple).

Au cours de l’été 2007, la direction du Courrier a ouvertement pris la décision de casser la grève en développant un arsenal répressif rarement vu à La Poste : dénonciation des préavis, demandes d’explications systématiques, sanctions contre les grévistes, prise de repos exceptionnels... sans compter des affichages mensongers à propos de jugements en référé qui, déjà, affirmaient que nos préavis de grève n’étaient pas réguliers !

Le récent jugement du TGI de Paris en date du 17 mars remet les pendules à l’heure. Toutes les pendules : non seulement nos préavis étaient tout à fait légaux mais La Poste est condamnée, à divers titres, à verser au total 9000 euros à la fédération SUD, notamment pour entrave au droit de grève et au droit syndical.

Cette victoire n’est pas seulement celle de la fédération SUD et des agents sanctionnés. Ce n’est pas seulement celle du personnel des CTC et des PIC, voire celle du personnel de La Poste. C’est une victoire du monde du travail dans un moment où le déchaînement anti-grève et la haine vis-à-vis des cheminots grévistes de Saint-Lazare ont atteint les sommets de la vulgarité et du mépris.



N° 24

Le droit de grève, c’est le droit d’agir collectivement, le droit de se défendre collectivement, de résister. Personne ne doit y toucher ! Et ceux qui voudraient le faire doivent savoir que nous mettrons toutes nos forces pour nous y opposer. Au moment où une nouvelle grève nationale des CTC/PIC débute, il fallait le rappeler !

Rappelez-vous...

... c'était en plein été 2007

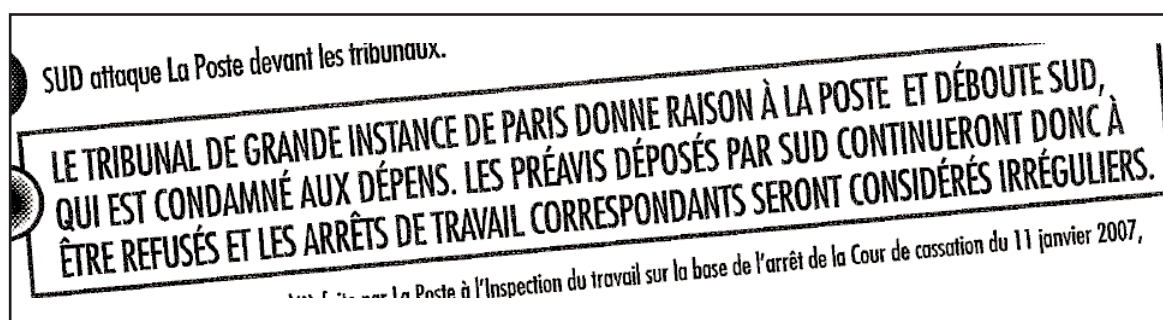
Les agents de nuit toujours en lutte subissent alors un véritable harcèlement de la part de la direction du Courrier: menaces, demandes d'explications, affichages relatifs à l'illégalité de nos préavis se multiplient. Puis viennent les mises en absence irrégulière, les avertissements et la prise de repos exceptionnels...

Dans ce déferlement, cette direction franchit une étape supplémentaire en remettant au goût du jour le mensonge d'Etat. Malgré un référé qui nous est favorable - « *les préavis ne sont manifestement pas irréguliers* » affirme le juge -, la direction du Courrier répand par affichage dans tous les centres que « le TGI donne raison à La Poste » et que « SUD est condamné aux dépens ».



(août 2007)

mais
aussi...



Près de deux ans après, le TGI nous donne raison sur tous les points !

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la direction du Courrier est restée très discrète sur le jugement du 17 mars 2009! Dommage car beaucoup d'agents auraient aimé avoir un mot d'explication, à défaut d'excuse... mais ne rêvons pas quand même !

Dommage aussi, car la direction aurait dû informer les agents que le jugement du 17 mars 2009 «*déboute La Poste de l'intégralité de ses demandes* » et «*condamne La Poste à verser à la fédération SUD la somme de 5000 euros au titre de dommages et intérêts*» pour entrave au droit de grève et à l'exercice du droit syndical. Dommage enfin, car la maquette du tract (du Courrier) était prête : il suffisait d'inverser les titres et de changer La Poste par SUD et vice-versa !

L'heure de grève, une victoire de longue haleine...

Le jugement du TGI qui conclut ainsi un conflit de plusieurs mois de plusieurs dizaines de centres de tri a une portée historique.

Même si La Poste a été déboutée de toutes ses demandes, sa volonté visait principalement à ce que la fédération SUD soit obligée de fixer précisément dans ses préavis l'heure à laquelle les contractuels devaient faire grève. Le TGI rappelle que « *en l'état de la législation et de la jurisprudence, la durée de 59 minutes de la grève n'est pas critiquable, les salariés n'étant pas obligés de cesser le travail pendant toute la durée indiquée par le préavis* » (ici une plage horaire de 0 à 7 heures).

La direction du Courrier a fait appel de ce jugement. Normal, pour une direction qui s'entête !

Pour notre part, nous sommes confiants et déterminés. Nous obtiendrons satisfaction !

Centres de tri Ile-de-France Grève unitaire le 15 mai !

L'annonce de la création d'un certain nombre de PICs en Ile-de-France (Bobigny, Pontoise, Villeneuve-la-Garenne, Bois d'Arcy) et l'ouverture déjà réalisée des PICs de Lognes, Wissous et Gonesse ont mis en avant la nécessité de réactiver l'intersyndicale qui s'était constituée au moment du conflit sur les nuits.

Les rencontres qui ont eu lieu depuis juin 2008 (SUD, CGT et FO) ont permis de se mettre d'accord sur une plate-forme revendicative. En effet, CQC continue de faire des ravages : fermeture de centres et donc restructurations, suppressions d'emplois, changements d'horaires... A cela, s'ajoutent des conditions de travail déplorables : pas de libre accès aux toilettes, interdiction d'utiliser le téléphone, le baladeur, présence de vigiles, vidéo-surveillance, flicage médical systématique... de plus, les salaires ne suivent toujours pas et les fins de mois se bouclent de plus en plus difficilement.

Après de nombreuses réunions regroupant une douzaine de centres et de sections syndicales, aussi bien SUD que CGT ou FO, il a été décidé de lancer un appel à la grève et à une manifestation devant le Siège du Courrier le vendredi 15 mai à 15h.

Besançon : bravo aux grévistes !!

Douze jours de grève contre la casse des horaires et le licenciement des CDI à temps partiel menés par une intersyndicale SUD-CGT-CFDT.

Au lieu de répondre aux revendications, La Poste, comme trop souvent, a préféré enfermer le personnel dans une bataille juridique par l'intervention d'huisiers, le détournement du courrier, la location de locaux privés, l'embauche d'intérimaires et pour finir a assigné 20 agents au Tribunal de Grande Instance. Après avoir été désavouée par le juge, La Poste est obligée d'accepter un médiateur. Après 4 heures de négociations, un relevé de conclusions voit le jour. Celui-ci, voté par la majorité des agents en lutte, prévoit : le report de la nouvelle organisation en septembre, des avancées sur les régimes de travail pour les agents de jour à titre personnel et un régime de travail unique d'une vacation de 8h20 pour les agents en nuit.

Enfin, 4 jours de négociations sont neutralisés dans le décompte des jours de grève et les retraits se feront à raison de 2 jours par mois.

Sans cette action, La Poste aurait imposé ses régimes de travail début avril. Cette action a permis aux agents en grève de se retrouver dans une solidarité forte et va permettre demain de continuer à revendiquer des conditions de travail décentes.

Pontoise : grèves contre la transformation en PIC

Face au rouleau compresseur, les inquiétudes du personnel sont nombreuses. L'annonce du passage en PIC se concrétise déjà par la volonté de la direction de supprimer des emplois (16 en 2008 et 12 prévus en 2009), de basculer dans un premier temps une partie du TG1 sur la PIC de Paris-Nord Gonesse, de vouloir « négocier » de nouveaux horaires d'ici l'été.

Ces suppressions d'emplois sont les prémices de futures coupes claires dans les effectifs avec leur cortège de reclassements, qui sont autant de situations pénibles.

Aujourd'hui une lettre sur dix postée dans le Val d'Oise pour le Val d'Oise n'arrive pas le lendemain et les congés maladie ont augmenté de 30% en un an. La direction ferait bien mieux de combler les positions de travail vacantes afin de diminuer la pénibilité et le stress au lieu de ne pas remplacer les départs et augmenter ainsi les chiffres du chômage. Car c'est bien à cela que conduit la direction de La Poste au nom d'une prétendue concurrence et d'une recherche de marges bénéficiaires : rendre la mariée plus belle pour préparer la future privatisation.

Pour la section SUD de Pontoise, il n'est pas possible de rester les bras croisés. Il n'y aura de bonnes négociations que sur la base d'un rapport de force. A défaut, il ne resterait à « négocier » que les miettes laissées par la direction.

Le mouvement de grève a démarré le 16 janvier 2009 suite à une consultation du personnel. Depuis, des préavis sont déposés toutes les fins de semaine et il y a des grévistes à chaque fois, même si leur nombre varie d'une semaine sur l'autre. A défaut d'être capable, dans l'immédiat, d'organiser une grève reconductible et sans tomber dans la succession des sempiternelles journées d'action à répétition, chaque agent du centre a la possibilité d'inscrire son action dans la durée. Le personnel exige le maintien du trafic dans le centre et l'arrêt des suppressions d'emplois, des horaires respectant la vie des agents, un vrai droit à la mutation, à la promotion et à la retraite et refuse la mise en place d'un management répressif, qui s'aggrave au fil du temps.

Une nouvelle consultation organisée à bulletin secret a confirmé la grève des fins de semaine comme choix d'action du personnel. Les échéances futures (les horaires et « l'accord » social) ainsi qu'un éventuel élargissement de la lutte pourront peut-être conduire à modifier les formes de luttes et les revendications.

Rouen Madrillet : la mobilisation ne faiblit pas !

Depuis septembre 2008, le centre alterne grève de fin de semaine, manifestations et battage médiatique contre la réorganisation du centre, et notamment les changements d'horaires.

La décision de dénoncer les horaires de travail a été une décision unilatérale de La Poste. Depuis le 22 septembre 2008, les séances de négociations ont été nombreuses, que ce soit dans le cadre du calendrier prévu par La Poste ou dans le cadre des préavis de grève.

Des avancées ont eu lieu, mais des points de désaccords subsistent. Le personnel refuse la création d'une brigade 22h/6h à la place des 2 nuits sur 4, mais également la suppression des brigades alternées de jour et de la mixte ainsi que la suppression prévue de 77 emplois et le délai de prévenance de 7 jours pour changer les horaires. La mobilisation des fins de semaine, quand elle a lieu, est de l'ordre de 75% de grévistes en jour comme en nuit. Par ailleurs, plus de 80 agents se sont rassemblés le vendredi 13 février à Paris devant la direction du Courrier.

Devant cette mobilisation dans la durée, la direction a voulu faire pression sur les grévistes et détourner le conflit en les accusant d'avoir bloqué le centre. Depuis, la direction, incapable de fournir des preuves de ce pseudo-blocage (et pour cause il n'a pas eu lieu) s'est contentée d'une mise en garde écrite.

Le personnel, avec les organisations syndicales, ne

lâche pas l'affaire ! D'autant que depuis le 1er janvier 2009, les règles pour la signature d'accords collectifs ont changé. Désormais pour qu'un accord soit valable, il doit être signé par une ou plusieurs organisations syndicales représentant au moins 30% du personnel concerné.

Le 8 avril, la direction a fait de nouvelles propositions : des nuits de 9 heures (21h-6h), l'incoutournable du matin a été "contourné" (17 PT à 5h30), des brigades alternées (44 PT) à la semaine dans lesquelles 20 personnes pourraient garder leur alternance quotidienne, une brigade mixte (4 PT), une brigade en 4 jours (55 PT). Ce qui n'était pas possible il y a 8 mois le devient même si tout n'est pas réglé. Les agents de Rouen-Madrillet ne sont pas arrivés là par hasard.

Ces résultats sont le fruit des luttes qui perdurent depuis septembre 2008. Aujourd'hui, pour qu'un accord soit possible, il reste encore à la direction un bout de chemin et notamment une indemnité de 1200 euros pour compenser l'augmentation des frais de déplacement en nuit, l'augmentation de la prime "qualité de service" de 300 à 1500 euros, la suppression de la référence aux 22h-6h pour les années à venir, l'annulation des mises en garde pour le pseudo-blocage du 19 décembre. Au bout du compte, c'est le personnel qui décidera de l'acceptation ou non d'un accord.

La lutte continue !

Saint-Brieuc : Contre la fermeture du centre !

Lundi 2 mars 2009, les organisations syndicales CGT, SUD, CFDT et FO ont demandé à La Poste lors d'un Comité Technique Paritaire de la DOTC Hte-Bretagne de retirer son projet d'implantation d'une PIC à Rennes. Ce CTP devait statuer sur un processus de transfert, dès le 1er juin 2009, d'une partie importante du trafic traité actuellement par St-Brieuc (tout le courrier départ) vers le CTC de Rennes Airlande.

Cette première réorganisation, avant la fermeture définitive du CTC pour début 2011, entraînerait, si elle était mise en oeuvre, la perte d'une vingtaine d'emplois et une remise en cause des régimes de travail des personnels. Les syndicats ont déposé le voeu suivant : « *prenant en compte la situation dramatique dans laquelle se trouve plongé aujourd'hui notre pays tant du point de vue financier, économique que social, le CTP de la DOTC Hte-Bretagne réuni le lundi 2 mars 2009, demande le retrait du projet d'implantation d'une PIC à Rennes* ».

Le vote : 7 Pour (3 CGT, 2 SUD, 1 CFDT, 1 FO) et 7 Contre : les représentants de La Poste.

Depuis, et malgré l'opposition de tous, La Poste continue sa restructuration. C'est pourquoi les postier-ère-s du centre de tri, soutenu-e-s par SUD et CGT, organisaient une journée d'action et un rassemblement devant le centre de tri le vendredi 24 avril 2009. A suivre...

PIC à vendre...

Même pas peur du paradoxe, les patrons de La Poste! Alors qu'ils jurent à qui veut les entendre que les capitaux de l'entreprise resteront 100% publics, dans le même temps ils annoncent la création d'un OPCI (Organisme de Placement Collectif dédié à l'Immobilier) auquel ils ont d'ores et déjà cédé 10 PIC. Or cet organisme est détenu à 80 % par des fonds privés (notamment des filiales de BNP Paribas ou Fortis). En d'autres termes cela signifie que La Poste soumet sa future stratégie industrielle à un organisme privé... pour gagner quelques deniers. Et réduit considérablement, par la même occasion, ses marges de manœuvre en cas de travaux ou de réfection, que seule l'OPCI pourra avaliser! Si ça, ce n'est pas un premier pas vers la privatisation...